

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°10 du 27 février 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°12**

**DÉCISION N° 0-4171-2009/DEF/EMM/EMO**  
portant changement d'affectation des chasseurs de mines tripartites Lyre et Verseau.

*Du 9 février 2009*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *état-major des opérations marine.*

**DÉCISION N° 0-4171-2009/DEF/EMM/EMO portant changement d'affectation des chasseurs de mines tripartites Lyre et Verseau.**

*Du 9 février 2009*

NOR D E F B 0 9 5 0 2 7 1 S

---

*Références :*

- a) Directive n° 0-79909-2008/DEF/EMM/PLANIF/-- du 23 octobre 2008 (n.i. BO).
- b) Message n° 0111 -- 1411 – ALFAN (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2.6

*Référence de publication :* BOC N°10 du 27 février 2009, texte 12.

---

Le chasseur de mines tripartite (CMT) *Verseau* quittera Toulon pour rallier Brest le 12 octobre 2009 (date prévue d'arrivée) afin d'y être désarmé.

Il sera placé sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN) par l'intermédiaire de son adjoint organique (ALFAN Brest) et basé à Brest à compter du 12 octobre 2009.

Le CMT *Lyre* sera basé à Toulon en remplacement du CMT *Verseau* à compter du 15 septembre 2009 et placé sous le commandement organique de l'amiral commandant de la force d'action navale (ALFAN) par l'intermédiaire de son adjoint organique (ALFAN Toulon).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Jacques LAUNAY.